



L'ADEME, PRINCIPAL FINANCEUR PUBLIC DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DOSSIER DE PRESSE

09.04.2025

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	3
CHIFFRES CLES 2024 DU SOUTIEN ADEME AUX ENTREPRISES.....	6
PANORAMA DE L'ACCOMPAGNEMENT ADEME	8
LES METHODOLOGIES ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT	10
LES AIDES FINANCIERES.....	11
LES FORMATIONS, PUBLICATIONS ET ANIMATION DE COMMUNAUTES	15
ANNEXES - EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR L'ADEME	16

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADEME, PRINCIPAL FINANCEUR PUBLIC DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 09/04/2025

Accélérateur de la transition écologique et opérateur de l'État depuis plus de 35 ans, l'ADEME accompagne les entreprises dès leurs projets de R&D et innovation, jusqu'au déploiement de projets et solutions concrètes. Présente au niveau national et dans tous les territoires, l'ADEME était l'an dernier l'un des principaux financeurs publics des entreprises, avec plus de 2,5 milliards d'euros redistribués au service de la transition écologique. L'action de l'ADEME auprès des entreprises se caractérise par des dispositifs visant à accompagner l'ensemble des chantiers de la transition. Ces dispositifs s'appuient sur l'expertise environnementale et technologique de l'agence et sont suivis dans le temps pour assurer la meilleure efficacité de chaque euro investi. C'est dans ce contexte et dans la continuité de son action, que l'ADEME publie ce jour sa « Stratégie Entreprises 2025-2028 ».

Cette stratégie s'articule autour de 3 ambitions :

- **Adapter les accompagnements de l'Agence aux différentes catégories d'entreprises (taille, secteur...) et renforcer la lisibilité et la cohérence des dispositifs** auprès des différentes cibles : **privilégier les relations directes pour les ETI / grands groupes et s'appuyer sur son réseau de partenaires présents** sur l'ensemble des territoires (Région, agences de développement économique, chambres consulaires, BPI France, syndicats et fédérations professionnelles...) pour toucher le maximum de TPE / PME.
- **Massifier le nombre d'entreprises qui s'engagent ou poursuivent leur transition écologique** en s'appuyant sur des partenariats.
- **Eclairer les entreprises et acteurs de la transition écologique grâce à son expertise unique** sur les enjeux de la transition et son travail de prospective.

Pour Sylvain WASERMAN, Président Directeur général de l'ADEME : « *La transition écologique est pour les entreprises à la fois une opportunité de différenciation et une absolue nécessité pour rester compétitives. Par son expertise, son accompagnement et son soutien financier, l'ADEME est motrice de l'accélération de la transition écologique des entreprises françaises* ».

Les entreprises au cœur de la transition écologique de la France

Face aux enjeux environnementaux, **les acteurs économiques ont un rôle décisif à jouer pour travailler à limiter leurs impacts et contribuer activement à déployer des solutions.**

En miroir, la transition environnementale est une **réelle opportunité** pour interroger les modèles d'affaires, renforcer nos chaînes d'approvisionnements et accroître notre souveraineté - via une plus grande indépendance vis-à-vis des ressources fossiles et des matériaux critiques.

En tant qu'opérateur de l'État, l'ambition de l'ADEME est d'accompagner toujours plus loin les entreprises pour les protéger à la fois des effets du changement climatique et des aléas géopolitiques. L'action de l'ADEME permet aussi d'accompagner la réindustrialisation de la France, grâce notamment à la décarbonation des procédés industriels et plus largement grâce à l'accompagnement de l'ensemble du tissu économique dans la transition écologique.

Une nouvelle stratégie pour accélérer plus encore la transition écologique de l'économie française

Afin de continuer à être le partenaire de référence des entreprises dans la mise en œuvre de leur transition écologique et pour les aider à faire face à la multiplication des défis, **l'ADEME publie sa « Stratégie Entreprises » pour les quatre ans à venir.**

Cette stratégie vise tout d'abord à présenter et à diffuser l'offre ADEME dédiée aux entreprises. Offre qui se compose de plusieurs volets :

- Des méthodologies et outils issus de l'expertise de l'ADEME,
- Du conseil à la transition (via le financement de partenaires)
- Des formations pour faire monter en compétence les entreprises sur ces sujets,
- Des événements dédiés et une animation de communauté pour informer et inspirer,
- Des études et publications issus de l'expertise de l'ADEME pour informer et permettre le passage à l'action en autonomie,
- Des aides financières qui portent sur la réalisation d'études, d'aide à l'investissement et au déploiement

Cette stratégie définit plusieurs priorités et leviers d'actions :

- Positionner la méthodologie Accelerate Climate Transition (ACT), comme référence pour évaluer la crédibilité des plans de décarbonation des entreprises ;
- Identifier, grâce à l'expertise terrain de l'ADEME, les solutions environnementales les plus performantes pour les déployer massivement auprès des entreprises et secteurs les plus concernés (dans une logique « d'essaimage » et de passage à l'échelle) ;
- Renforcer encore notre soutien aux investissements pour accélérer notamment la décarbonation de nos industries et le déploiement de solutions qui ont prouvé leur efficacité, comme par exemple, la géothermie ;
- Faire émerger de nouveaux modèles d'affaires axés sur l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et la sobriété pour répondre à la fois à nos enjeux environnementaux et géopolitiques. En effet, ces nouveaux modèles, en plus de réduire nos impacts sur l'environnement peuvent également assurer une plus grande souveraineté de nos économies et indépendance et vis-à-vis des ressources fossiles et des matériaux critiques.

La stratégie entreprises 2025-2028 de l'ADEME est disponible [ici](#).

L'ADEME, PRINCIPAL FINANCEUR PUBLIC DES ENTREPRISES ENGAGEES DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN 2024

- **L'ADEME a accompagné en 2024 plus de 9500 entreprises**, via une diversité de projets de transition écologique, en direct ou via ses partenaires. L'Agence est un vecteur important de massification des solutions et de mobilisation des acteurs. Pour ce faire, l'ADEME s'appuie sur son expertise, ses réseaux, des partenariats forts et sa présence dans toutes les régions.
- **À ce titre, l'Agence dispose de plusieurs leviers de financement. À travers le Fonds Chaleur renouvelable, le Fonds Économie circulaire et le Fonds Air-mobilité, l'ADEME finance toutes les étapes, de la recherche au développement jusqu'à l'industrialisation, en passant par les démonstrateurs.** L'ADEME, dont les préfets de région sont les délégués territoriaux, s'appuie également sur les grands plans d'investissements de l'État, notamment le plan d'investissement **France 2030**, qui a pour ambition de transformer durablement des secteurs clés de notre économie (énergie, automobile, aéronautique, numérique...). En 2024, parmi les 2,5 milliards d'euros redistribués aux entreprises s'engageant dans la transition de leurs activités, l'ADEME a notamment soutenu la décarbonation de l'industrie à hauteur de 1 milliard d'euros et la chaleur renouvelable à hauteur de 490 millions d'euros.
- **Ancrée au cœur de l'écosystème des acteurs de la transition écologique, l'ADEME s'attèle à renforcer la lisibilité et la mise en cohérence des différents dispositifs dédiés aux entreprises.** Ainsi, la plateforme *Transition Écologique des Entreprises* vise à orienter les TPE / PME pour qu'elles identifient plus facilement les aides publiques adaptées à leurs enjeux de transition. Cette plateforme regroupe ainsi les aides de l'ADEME (au niveau national et au niveau régional), des consulaires (CCI, CMA), de BPI France.

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex

L'ADEME EN BREF

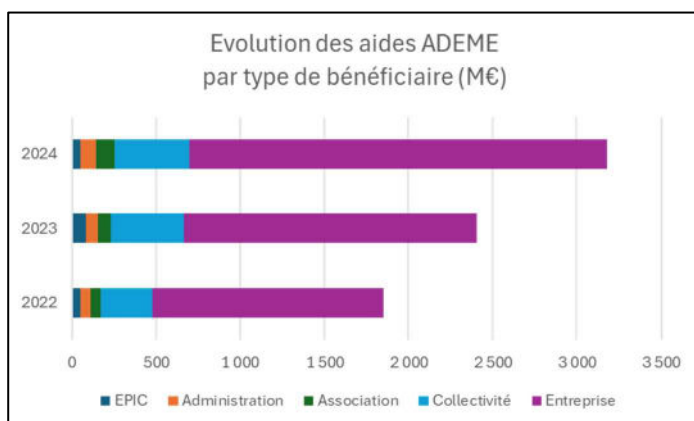
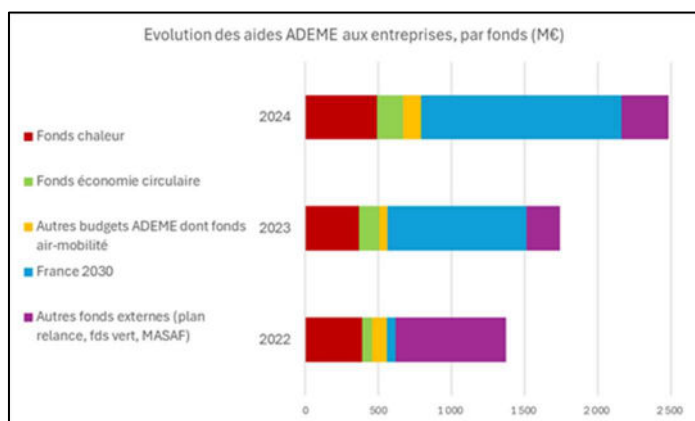
À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche. www.ademe.fr

CHIFFRES CLES 2024 DU SOUTIEN ADEME AUX ENTREPRISES

En 2024, les aides pour les entreprises représentent un montant de 2,5 Mds€, soit 78% du budget ADEME. Avec ces aides :

→ **9500 entreprises** ont été accompagnées par l'ADEME et ses partenaires, pour des projets d'un montant total de **7,5 Mds€**

→ **280 postes de conseillers entreprises** ont été co-financés chez nos partenaires relais (consulaires et associations) pour sensibiliser et réaliser des conseils de premier niveau auprès des entreprises (ex : visites énergie, diagnostics éco-flux, ...)



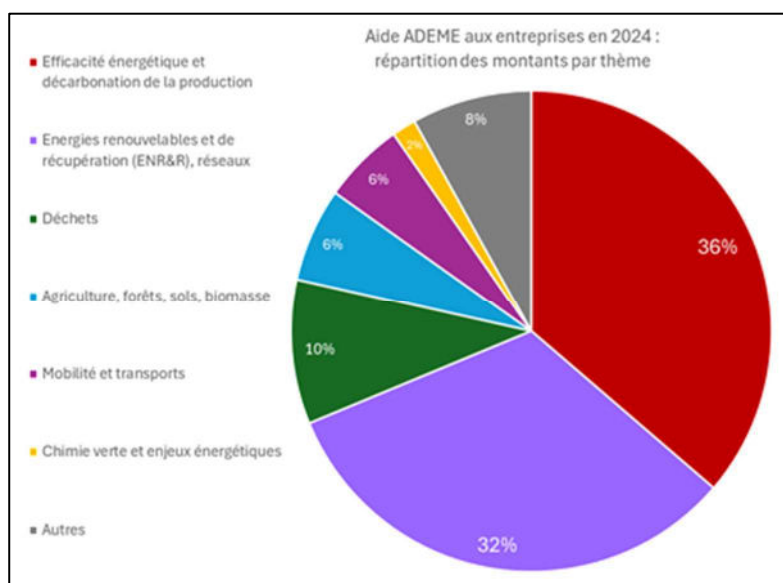
Caractérisation des projets et des entreprises soutenues par l'ADEME

Les 2,5 Mds€ d'aides ADEME 2024 aux entreprises se répartissent comme suit :

- 52% pour accompagner des investissements
- 48% pour financer des projets de « recherche et innovation », ainsi que des études.

→ Répartition des montants d'aide 2024 par taille d'entreprises : 18% des aides pour des petites entreprises, 7% pour les moyennes entreprises et 66% pour les grandes entreprises (8% non renseigné)

→ Répartition des montants d'aides aux entreprises 2024 par thème : 78% des aides concernent des projets sur l'énergie (efficacité énergétique, décarbonation, énergies renouvelables) et les déchets



Formations, publications et évènements – chiffres clés

2280 professionnels issus d'entreprises formés en 2024 :

- 47% issus de bureaux d'études ;
- 47% autres entreprises privées ;
- 6% autres (maîtres d'œuvre, formation, banques).

Les 6 publications ADEME les plus lues par les entreprises (+ de 50,000 téléchargements)

- Études : « [Prospective-Transition\(s\) 2050](#) » ; « [les Chiffres clés déchets](#) »
- Démarches : « [En entreprise, comment s'engager dans un parcours d'adaptation au changement climatique](#) » ; « [Entreprises, artisans, commerces, collectivités, administrations : en la matière, soyez efficace !](#) »
- Outils : « [ECOTAF : la mobilisation écologie des salariés](#) » ; « [Empreinte projet : évaluer l'empreinte environnementale d'un projet](#) »

Les plus gros événements à destination des entreprises organisés par l'ADEME (+ de 4 300 participants)

[Innov'climat](#), [le grand défi écologique](#), [les rencontres de la Transition Industrielle](#), les **Journées ACT** ... des événements soit thématiques, multicibles, d'expertise ou de sensibilisation, qui ont rassemblé plus de 4 300 participants en 2024.

PANORAMA DE L'ACCOMPAGNEMENT ADEME

Face à la multiplication des enjeux environnementaux, **le rôle des entreprises dans la transition de nos sociétés est plus que jamais indispensable**. En effet, l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par la France dépend largement de la mobilisation des acteurs économiques. Dans le même temps, les entreprises, du fait de leur capacité d'innovation et de déploiement de produits et services pour la transition, font partie intégrante de la solution.

Dans ce cadre, l'offre de l'ADEME aux entreprises vise à les accompagner dans une « **transition écologique globale** », c'est à dire une transition qui prenne en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et qui adresse en priorité ceux sur lesquels l'entreprise a un impact ou un risque particulier.

Présente au niveau national et dans tous les territoires sous l'égide des Préfets de Région, délégués territoriaux de l'ADEME, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) met à disposition des entreprises une offre de services diversifiée pour les accompagner dans leurs démarches de transition écologique. Cette offre comprend :

- **Des méthodologies et outils** issus de l'expertise de l'ADEME pour guider les entreprises => **Voir détail page 10**
- **Des aides financières** pour accompagner le passage à l'action (études, investissements, etc ...) => **Voir détail page 11**
- **Des formations** pour sensibiliser sur les enjeux et développer les compétences => **Voir détail page 15**
- **Du conseil** sur les différents sujets de la transition via des partenaires (ex : audit énergétique, diagnostic...)
- **Des études et publications** sur les différents chantiers de la transition écologique pour informer et permettre le passage à l'action en autonomie => **Voir détail page 15**
- **Des événements et animations de communautés** pour favoriser l'inspiration et le réseautage => **Voir détail page 15**

Ces services sont conçus pour les principaux axes de la transition écologique sur lesquels les entreprises peuvent agir, notamment la lutte contre le changement climatique, la transition énergétique, la transition vers des modèles circulaires, la mobilité durable et la rénovation des bâtiments.

Pour chacun de ces domaines, **l'ADEME propose un accompagnement structuré en plusieurs étapes** : information sur les enjeux, réalisation de diagnostics, élaboration de plans d'action, mise en œuvre d'actions concrètes, et enfin évaluation et valorisation des démarches entreprises.

Lancement d'un nouveau programme d'essaimage et d'accélération

L'ADEME déploiera à partir de 2025 **des programmes d'accélération pour massifier la diffusion de technologies matures**, efficaces et répliquables compte tenu de leur compétitivité pour une cible et un usage donné.

Après avoir détecté et évalué ces solutions ainsi que leur potentiel de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs-cibles, l'ADEME mobilisera tous les leviers à sa disposition pour accélérer :

- **Mise en avant de retours d'expérience, y compris d'un point de vue économique,**
- **Mobilisation de partenaires (fédérations, syndicats, centres techniques, etc.) et participation ou organisation d'évènements pour mieux s'adresser au secteur cible,**
- **Prospection active des entreprises susceptibles d'être intéressées par cette technologie,**
- **Si nécessaire, proposition de dispositifs d'aide plus adaptés au secteur cible ;**
- **Propositions d'évolutions réglementaires ou fiscales.**

En 2025, deux chantiers s'adressent aux entreprises et portent sur :

- Le déploiement de pompes à chaleur en vue de récupération et valorisation de la chaleur fatale générée, notamment par des groupes froids, dans les procédés industriels nécessitant des besoins de chaleur en deçà de 180°C. L'ADEME choisit en 2025 de cibler l'industrie de la transformation laitière pour réussir la décarbonation des procédés de ce secteur.
- L'accélération de la diffusion de la géothermie dans les 10 000 établissements d'hébergement de personnes âgées. La géothermie permet à ces établissements de répondre aux besoins de chaud et de fraîcheur indispensables pour des personnes âgées, de façon décarbonée et avec des coûts d'exploitation maîtrisés dans la durée.

LES METHODOLOGIES ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

En s'appuyant sur leur expertise technique et leur connaissance des enjeux de la transition, les équipes de l'ADEME développent de **nombreux outils et méthodologies pour informer, guider et appuyer les entreprises dans leur parcours de transition.**

Parmi ces outils, on trouve la **méthodologie ACT (Accelerate Climate Transition), conçue pour aider les entreprises à réduire leur impact carbone à travers des actions concrètes.** Née à la suite de l'Accord de Paris, ACT propose un cadre méthodologique solide et reconnu à l'échelle internationale, permettant aux entreprises de **construire et d'évaluer leurs plans de transition vers une économie bas carbone.**



Concrètement, ACT se décline en deux types d'accompagnement : **ACT Pas-à-Pas, pour les entreprises en début de démarche** qui souhaitent élaborer une stratégie de décarbonation alignée sur les objectifs climatiques, et **ACT Évaluation, pour celles ayant déjà un plan de transition et désirant mesurer sa pertinence** au regard des objectifs de l'Accord de Paris.

Les avantages pour les entreprises participant à cette démarche sont significatifs : elles obtiennent **une stratégie de décarbonation personnalisée avec un plan d'action associé**, mobilisent et **renforcent les compétences** de leurs équipes sur ces sujets, et peuvent présenter un plan d'action crédible à leurs parties prenantes clés (investisseurs, clients, etc.). Depuis fin 2023, l'ADEME propose également **la méthodologie ACT Adaptation**, qui évalue la stratégie d'adaptation des entreprises face au changement climatique. L'ADEME a créé la filiale ADEME ACT solutions pour diffuser massivement des formations auprès des bureaux d'études, des cabinets d'audits et des entreprises sur les outils ACT.



En complément des méthodologies, l'ADEME a développé des outils pratiques, comme le site internet « [Transition Ecologique des entreprises](#) ». Ce site se positionne comme une référence pour aider les TPE et PME à identifier facilement les aides publiques adaptées à leurs projets de transition écologique. **Il offre un service public clé en main pour faciliter leurs recherches de financements, d'accompagnements et de formations.**

Son fonctionnement est simple : les entreprises renseignent leur numéro SIRET pour identifier les aides disponibles en fonction de leur secteur, taille et localisation, s'inspirent de projets concrets et accèdent à des ressources pertinentes, **et peuvent bénéficier de conseils personnalisés** d'un conseiller pour les accompagner dans leurs démarches.

En savoir plus :

Site internet ACT Initiative : [LIEN](#)

Site internet « [Transition Ecologique des entreprises](#) » : [LIEN](#)

LES AIDES FINANCIERES

Pour gagner la bataille du climat, l'ADEME développe des aides financières pour les entreprises, qui permettent de les soutenir, de l'innovation et la recherche jusqu'à la mise en œuvre et le partage des solutions.

Les aides financières allouées aux entreprises par l'ADEME proviennent de deux principales sources :

- **Le budget annuel de l'ADEME**, qui résulte de dotations budgétaires allouées par l'Etat chaque année et pour lequel l'ADEME est directement décisionnaire.
- **Des dispositifs d'Etat, pour lesquels l'ADEME joue le rôle d'opérateur**. Dans ce cadre, l'agence gère ces fonds au nom et pour le compte de l'Etat qui reste décisionnaire.

1. Parmi les fonds issus du budget de l'ADEME

→ Le Fonds économie circulaire : un fonds pour soutenir les entreprises dans leur transition vers des modèles économiques plus durables et moins consommateurs de ressources.

En termes d'accompagnements financiers, ce fonds vise notamment à :

- **Soutenir l'innovation** : pour aider à développer de nouveaux modèles économiques, le fonds économie circulaire finance des projets innovants qui favorisent l'éco-conception des produits, la réduction des déchets, le recyclage ou encore la réutilisation / le réemploi. L'ADEME a ainsi accompagné via ce fonds l'entreprise Cactile dans la recherche et le développement de sa solution innovante pour mieux gérer l'eau de pluie et économiser l'eau potable en utilisant l'enveloppe des bâtiments.
- **Soutenir les investissements** : le fonds soutient les investissements dans des technologies et des infrastructures qui favorisent l'économie circulaire (ex : infrastructure de régénération ou d'incorporation de plastique recyclé). Ainsi, l'ADEME a pu soutenir l'entreprise Ecofeutre, entreprise de conception d'emballages en papier/carton pour investir dans une nouvelle machine visant à augmenter sa capacité de recyclage pour créer des éléments de calage 100% recyclé (avec un approvisionnement en déchets de papier local et une création d'une vingtaine d'emplois locaux).
- **Encourager le développement de nouveaux modèles d'affaires** : le fonds encourage le développement de nouveaux systèmes d'affaires comme l'économie de la fonctionnalité ou l'écologie industrielle et territoriale. Dans ce cadre, l'entreprise Forézienne MFLS a remplacé son offre de vente d'outils coupants pour l'industrie du bois par un droit d'usage intégrant l'entretien, le reconditionnement, la logistique ainsi qu'une visite d'un technicien pour contrôler les machines de sciage.

→ Le Fonds Chaleur : un fonds pour accélérer la transition vers une chaleur renouvelable

Le Fonds Chaleur encourage le remplacement des installations utilisant des énergies fossiles par des équipements de production de chaleur et de froid renouvelables. Cette démarche couvre

un large éventail de sources d'énergie renouvelable, incluant la biomasse, la géothermie, le solaire thermique, le biogaz et les énergies de récupération. En rendant la chaleur renouvelable plus accessible et compétitive par rapport aux énergies fossiles, ce fonds contribue à l'indépendance énergétique et à la décarbonation des activités.

Les principales aides financières proposées aux entreprises par le Fonds Chaleur incluent :

- **Financement des études préalables** : des subventions sont disponibles pour les études de faisabilité et les phases de conception des projets, facilitant ainsi le démarrage des initiatives
- **Aides à l'investissement** : le fonds peut financer jusqu'à 65% du coût des installations de production de chaleur renouvelable, en fonction du projet et de la source d'énergie utilisée
- **Aides pour la récupération de chaleur fatale** : le fonds soutient également les projets de valorisation de la chaleur fatale, tant en interne qu'en externe, contribuant à une meilleure efficacité énergétique.

Pour les projets de chaleur renouvelable, l'ADEME propose un accompagnement basé sur trois principes : sobriété, efficacité et priorisation des énergies renouvelables. En collaboration étroite avec le porteur de projet, les besoins réels sont analysés pour optimiser l'existant et identifier les meilleures options d'énergies renouvelables. Cette méthode assure un choix adapté aux spécificités locales, respectueux de l'environnement et économiquement viable.

A Dardilly dans le Rhône, l'entreprise de transmission mécanique KTR France a rénové son siège social et a fait le choix de la géothermie pour chauffer et rafraîchir ses 854 m² de bureaux. Le système permet ainsi de couvrir 100 % des besoins en chauffage en hiver et climatisation en été et évite l'émission de 10 kg de CO₂ par m² et par an. Le fonds Chaleur de l'ADEME a participé au financement de ce projet à hauteur de 20%.

En termes de récupération de chaleur fatale, le fonds Chaleur a par exemple accompagné PLACOPLATRE, une société du Groupe Saint Gobain spécialisée dans la fabrication de plaques de plâtre et de plâtre, en contribuant au financement de l'installation d'un échangeur de chaleur Air/Air. Grâce à ces installations de récupération d'énergie, le site de Cognac a réduit de 10,6% sa consommation initiale, entraînant une économie de 2 700 t de CO₂/an. Ainsi, 12% des besoins en chaleur du process de séchage et 10% des besoins en chaleur du process de fabrication des plaques sont désormais couverts par valorisation de la chaleur fatale, pour un gain de fonctionnement attendu de 488 000€/an lors de l'étude de faisabilité.

En savoir plus : [LIEN vers le site internet](#)

2. Parmi les fonds pour lesquels l'ADEME est opérateur

→ **France 2030** : un plan d'investissement de 54 milliards sur 5 ans pour transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, hydrogène, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et l'industrialisation, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain.



Le plan d'investissement France 2030, lancé en octobre 2021 et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, offre des moyens inédits pour répondre aux défis écologiques, économiques, industriels et sociaux.

Sur plusieurs thématiques en lien avec la transition écologique, l'ADEME est en charge d'expertiser et de financer les projets selon 3 niveaux de maturité :

- **Innovation** : projets portés par les entreprises éventuellement associées à des laboratoires publics, en aval des programmes de soutien à la R&D
- **Industrialisation** : financement de projets de transformation de la base industrielle du pays et développement de sa capacité de production
- **Déploiement** : soutien au déploiement de technologies matures.

Dans ce cadre, les appels à projets sont déclinés selon les 10 axes suivants : décarbonation de l'industrie, hydrogène décarboné, recyclage, produits biosourcés, décarbonation des mobilités, énergies renouvelables, ville durable, bois-forêt, numérique responsable et eau.

A date, l'ADEME accompagne pour le compte de l'Etat 1212 projets qui représentent 2,9 Mds€ d'aide et un investissement privé complémentaire de plus de 6 Mds€. Toutes les entreprises sont ciblées, aussi bien les ETI, start-up mais également les grandes entreprises.

Le descriptif des AAP actuellement ouverts est à retrouver sur la plateforme AGIR : [LIEN](#)

→ **Le Fonds vert – mesure TITE « Territoires d'industrie en transition écologique » : pour soutenir des projets d'investissements industriels dans les Territoires d'Industrie**



Le **Fonds vert** soutient les investissements locaux afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est reconduit en 2025 avec une enveloppe de 1,15 milliard d'euros répartie entre 19 mesures.

A destination de la cible entreprise, la mesure « Territoires d'industrie en transition écologique » permet de soutenir des projets d'investissements industriels structurants et aux impacts positifs importants (territoriaux, écologiques et socio-économiques), qui contribuent à soutenir l'émergence, le renforcement et la réindustrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique.

En 2024, le Fonds Vert Territoires d'industrie a accompagné 160 entreprises avec une enveloppe de 60M€. Ces projets représentent au total 777M€ d'investissements industriels. Le Fonds Vert Territoires d'industrie a aussi bien soutenu la réindustrialisation de la production de marches d'escaliers réduisant de 35% la consommation de bois dans la Marne que la modernisation et la décarbonation d'une manufacture de laine dans la Creuse. Ou encore, l'industrialisation d'un matériau breveté qui offre des performances mécaniques équivalentes à l'acier, tout en réduisant l'empreinte carbone de 90% dans les Bouches-du-Rhône.

En savoir plus : [LIEN](#) vers le site internet

→ **Planification écologique du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) : 21,8 millions d'euros pour accompagner les agriculteurs face au changement climatique.**

Dans le cadre d'un appel à projets ADEME-MASA, 105 structures agricoles (chambres d'agriculture, coopératives, associations...) ont été retenues début 2025 pour mener des démarches collectives ou individuelles de construction de stratégies « climat et agriculture » à l'échelle d'une ou plusieurs filières sur un territoire, ou à l'échelle des exploitations agricoles. Elles permettront d'accompagner 10 000 agriculteurs sur une thématique parmi adaptation, atténuation ou santé des sols. Cette démarche sur-mesure, allant jusqu'à une évaluation des impacts économiques du plan d'action et incluant un suivi rapproché de l'agriculteur, doit contribuer à faciliter l'engagement dans la transition agroécologique et la mobilisation face aux défis du changement climatique.

En savoir plus sur les 105 lauréats de l'appel à projets « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » : plus de 10 000 agriculteurs seront accompagnés dans leur transition :

Le communiqué de presse : [LIEN](#)

La liste officielle des lauréats : [LIEN](#)

→ **Pacte Industrie** : un programme d'accompagnement à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie

PACTE industrie est un programme financé par les CEE porté par l'ADEME et l'ATEE. Il s'adresse à toutes les



entreprises industrielles et offre un panel de solutions pour les aider à structurer leur démarche de transition énergétique et bas carbone à l'échelle d'un site ou du groupe.



Le programme propose des formations, des accompagnements sur-mesure (management de l'énergie et stratégies bas carbone), **des coachings financement**, une aide à la certification ISO 50001 et des évaluations des stratégies de décarbonation mises en place par les entreprises via la méthode Act-évaluation.

En savoir plus, consultez le site Pacte Industrie : [LIEN](#)

1. Formations

→ **ADEME Académie** : une plateforme offrant des parcours de sensibilisation et de formation sur la transition écologique.

Conçus par des experts, **l'ADEME ACADEMIE propose des formations / parcours qui abordent des thématiques fondamentales** : de la qualité de l'air à la gestion des déchets, en passant par l'alimentation durable, les mobilités ou les énergies. Cette plateforme vise à favoriser la montée en compétences des différents acteurs de la transition, dont les entreprises. Elle offre quatre niveaux de connaissances : Découvrir la sous-thématique (Niveau 1), S'informer (Niveau 2), Se former en autonomie (Niveau 3), et Se former avec un accompagnement (Niveau 4). En plus de ces parcours, l'ADEME Académie propose des ressources pédagogiques pour sensibiliser un collectif et des fiches métiers pour présenter l'évolution des compétences liées à la transition écologique.

2. Publications

→ **Des publications dédiées aux entreprises (disponibles sur la librairie ADEME)** : consultables par toutes les entreprises pour les guider dans leur montée en compétence et le passage à l'action.

Quelques exemples de publications :

- En entreprise, comment s'engager dans un parcours d'adaptation au changement climatique ?
- Entreprises, artisans, commerces, collectivités, administrations : En la matière, soyez efficace ! (Pour aider sur le tri à la source papier/carton, métal, plastique, verre...)
- Empreinte projet : évaluer l'empreinte environnementale d'un projet
- ECOTAF : la mobilisation écologique des salariés

3. Communautés d'entreprises

→ **Le Club ADEME International** : un club pour accompagner les "pépites vertes" dans leur export à l'international

Le Club ADEME International fédère depuis 1997 les **éco-entreprises françaises innovantes souhaitant développer une partie de leurs activités sur les marchés internationaux**.

En janvier 2025, le club compte plus de **130 adhérents dans les différents secteurs de la transition écologique**. Sa raison d'être : faire rayonner le savoir-faire français de la transition écologique à l'international. Les adhérents de ce club peuvent bénéficier de multiples avantages : remise pour soutenir la participation à des événements / salons internationaux, newsletter mensuelle, interventions sur des stands ADEME, webinaires thématiques, coaching en financement...

ANNEXES - EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR L'ADEME

1. Décarbonation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) : le cas du groupe Deschaumes

Nom de la démarche

Décarbonation globale du groupe Deschaumes.

Le projet s'articule autour de l'écoconception et du développement d'une stratégie de décarbonation structurée, en utilisant la méthodologie ACT Pas-à-Pas développée par l'ADEME. Parallèlement, l'entreprise souhaite identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes pour réduire son empreinte énergétique, grâce au programme PACTE Industrie.

Présentation de l'entreprise

Le groupe Deschaumes, **une PME française spécialisée dans la fabrication de produits en bois** (parquets, panneaux), a son siège social et un atelier de production à Saint-Pierre-les-Étieux (18), et un 2ème atelier de production à Saint-Pierre-des-Corps (37).

La problématique

Au démarrage du **projet d'écoconception du parquet Naofloor**, le groupe Deschaumes s'est naturellement orienté vers une fabrication bas carbone. **Pour cela, il a démarré par un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), puis une démarche ACT Pas-à-Pas afin de structurer sa stratégie de décarbonation et son plan de transition.** L'entreprise souhaite désormais réaliser un état des lieux précis de la performance énergétique de ses deux sites de production. L'objectif est de mettre en place des solutions concrètes pour concilier les objectifs environnementaux du groupe avec sa croissance d'activité.

L'aide apportée par l'ADEME

L'ADEME apporte un soutien significatif au groupe Deschaumes dans cette démarche. Cela comprend une aide France 2030 à l'éco-conception du parquet Naofloor, une aide pour la définition de la stratégie de décarbonation et du plan de transition, en utilisant la méthode ACT Pas-à-Pas. L'ADEME soutient également la réalisation d'audits énergétiques approfondis, suivis d'études d'opportunités pour l'évolution des mix énergétiques sur les deux sites, avec une aide financière attendue d'environ 20 000 euros dans le cadre de PACTE Industrie.

Les bénéfices obtenus ou escomptés par l'entreprise

Le projet d'écoconception des parquets - démontables, réutilisables, commercialisés sous la marque NaoFloor et labellisés Origine France Garantie- est l'origine de toute la démarche de décarbonation du groupe et le levier de développement de l'entreprise : passage en société à mission, effectif doublé et équipe décarbonation dédiée, développement à l'international, réduction des impacts environnementaux, en voie d'atteindre les objectifs Science-based targets initiative (SBTi) 2030, implication des fournisseurs dans la réduction de leur empreinte carbone, évolution du catalogue produits vers l'écoconception. Désormais, l'entreprise se concentre sur les enjeux énergétiques de son plan d'actions, en réalisant des audits pour établir des feuilles de route d'investissement en décarbonation à l'horizon 2030 et 2050, afin de prioriser les solutions techniques les plus efficaces.

En savoir plus sur REX Deschaumes : [LIEN](#)

2. Adaptation au changement climatique : le cas de FloodFrame

Nom du projet

Pirga



Présentation de l'entreprise

FloodFrame est une société spécialisée dans la protection contre les inondations créée en 2021. C'est une PME basée à Toulouse avec un centre d'essai à Baziège. Elle utilise un procédé innovant, breveté, basé sur un concept d'enveloppe installé dans le sol en périphérie immédiate du bâti agissant comme une barrière en cas d'inondations. Le projet PIRGA est réalisé en partenariat avec les entreprises Allianz et AFB Expertise ; FloodFrame est le coordonnateur.

La problématique

L'appel à projets Retrait-gonflement des Argiles (AAP RGA dans le cadre de France 2030) de l'ADEME visait à financer des solutions innovantes pour prévenir et remédier aux conséquences du RGA sur les habitations, un problème affectant en moyenne plus de 30 000 maisons par an et qui s'intensifie avec les sécheresses. En 2022, les sinistres liés à la sécheresse ont atteint un record de 3,5 milliards d'euros, affectant 112 500 maisons, contre environ 50 000 constructions neuves la même année.

Le projet PIRGA propose une double protection contre les inondations et le RGA en combinant deux solutions : une enveloppe protectrice et une solution horizontale. Cette approche est d'autant plus pertinente que 38% des communes ayant subi un arrêté de catastrophe naturelle pour sécheresse ont également été concernées par des inondations. De plus, ces deux phénomènes s'aggravent mutuellement : un sol sec est moins perméable et augmente les risques d'inondation, tandis qu'un sol inondé provoque un gonflement accru des argiles.

Type de service apporté par l'ADEME

Lors du lancement de l'AAP RGA, l'ADEME s'est fortement mobilisée pour accompagner cette PME dans la construction de son projet. L'ADEME l'a également mise en relation avec des partenaires potentiels et Allianz en tant qu'assureur. Cela a permis de constituer un consortium solide qui a été lauréat.

A travers le programme d'investissement France 2030, l'ADEME apporte une aide de plus de 850 000 euros au projet PIRGA dont 330 000 euros pour Floodframe. Cette aide est attribuée en 100% subvention. L'ADEME apportera également un accompagnement régulier tout au long du projet.

Par ailleurs, l'ADEME et la gouvernance France 2030 ont créé du lien entre les lauréats de cet AAP. L'objectif est de trouver des synergies entre les projets et favoriser les échanges sur les solutions innovantes développées. Floodframe a pu présenter son projet et partager sa vision avec des acteurs du secteur : centres techniques, des universités, des syndicats ...

Les bénéfices obtenus ou escomptés

Le projet est au début de son développement. Le soutien de l'ADEME visera à soutenir l'entreprise pour démontrer la viabilité du nouveau dispositif : viabilité technique bien sûr (possibilité technique de réaliser le couplage de deux solutions existantes en maintenant leurs critères distinctifs et essentiels : simplicité, robustesse, installés une fois pour toutes, éco responsable, etc.), mais aussi opérationnelle (pouvoir l'installer par des tiers, pas de complexité, etc.). A l'issue du programme, FloodFrame pourra proposer cette nouvelle version sur les territoires national et européen, en profitant de la stratégie de développement du produit inondation.

3. Transition énergétique : le cas de Lactasol

Nom du projet

Création de la plus grande centrale solaire thermique de France LACTASOL à Verdun

Présentation de l'entreprise

Lactalis est un groupe agroalimentaire français, leader mondial des produits laitiers. Fondé en 1933, Lactalis transforme le lait en une large gamme de produits, incluant le fromage, le beurre, le lait liquide et les ingrédients laitiers. Le site de Verdun de Lactalis est spécialisé dans la production de poudre de lactosérum, un ingrédient clé pour l'industrie agroalimentaire.

Newheat est un fournisseur de chaleur renouvelable et le leader français du solaire thermique. Depuis 2015, l'entreprise alimente les grands consommateurs de chaleur. Prestataire de Lactalis, il a conçu la centrale solaire thermique Lactasol pour alimenter le site de Verdun.

La problématique

Le site de Verdun de Lactalis transforme le lactosérum liquide, co-produit issu de la fabrication du fromage, en poudre de lactosérum destinée à l'industrie agroalimentaire (pour une capacité de production annuelle de 75 000 tonnes).

Pour être transformé en poudre, le lactosérum liquide passe dans une tour de séchage, qui doit être chauffée.

Lactalis avait souhaité réduire la consommation de gaz de son site de Verdun, en optant pour l'une des solutions de chaleur renouvelable les plus vertueuses : le solaire thermique.

Type de service apporté par l'ADEME

Ce projet dont le montant total d'investissement s'élève à environ 6 millions d'euros, a été sélectionné et soutenu financièrement par l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projets « Grandes installations solaires thermiques » du Fonds Chaleur, qui lui a accordé une subvention s'élevant jusqu'à 55 % du CAPEX du projet. Il a également reçu le soutien financier du Groupement d'Intérêt Public Objectif Meuse, d'un montant de 352 000 euros, ainsi qu'une aide de la part de la Région Grand Est via son programme Climaxion, piloté en partenariat avec l'ADEME, à hauteur de 170 000 euros.

Les bénéfices obtenus ou escomptés par l'entreprise

Newheat a conçu une centrale solaire thermique de 15 000 m² avec une puissance de 13 MWth et une cuve de stockage de 3 000 m³. **Cette installation permet de réduire la consommation de gaz de 6 % et les émissions de CO₂ de 2 000 tonnes par an. La chaleur renouvelable produite et stockée sera utilisée en priorité pour le séchage pendant 25 ans.** Ce projet s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de Lactalis. D'ici 2026, une chaudière biomasse remplacera 50 % du gaz consommé par une énergie renouvelable.

4. Économie circulaire et gestion des déchets : le cas de Re-Vision

Nom du projet

Re-vision



Présentation de l'entreprise

Porté par Sarpi (Sarp Industries), filiale de Veolia spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux et des sites pollués, le projet Re-Vision, situé à Metz, **visé à répondre aux défis posés par le marché en pleine expansion des véhicules électriques et de leurs batteries.**

La problématique

Le marché du véhicule électrique - et donc celui des batteries - est en pleine croissance, ce qui devrait conduire à des tonnages importants (150kt) de batteries à recycler à horizon 2030. **Le projet répond aux enjeux européens de souveraineté des ressources en métaux stratégiques et des réglementations à venir sur l'intégration de matériaux recyclés dans les batteries de véhicules électriques (VE) à horizon 2035 notamment.** Re-Vision vise à créer une nouvelle filière de traitement et valorisation des métaux stratégiques (cuivre, Aluminium, Nickel, cobalt, Lithium) contenus dans les batteries lithium-ion de véhicules électriques ainsi que dans les rebuts de production de fabrication des batteries (scraps). Le projet Re-Vision se démarque notamment par la mise en place d'un procédé hydro-métallurgique, qui permet la récupération du lithium (ce que ne permet pas la voie pyro-métallurgique).

Type de service apporté par l'ADEME

L'ADEME apporte un soutien financier de 7,8M€ (coût total du projet de 35M€), mais également une expertise technique et financière sur toute la vie du projet. Plus largement, l'ADEME accompagne un projet innovant afin de valider la faisabilité d'un procédé industriel à large échelle : c'est une prise de risque de l'Etat, qui investit ainsi pour assurer la souveraineté française, voire européenne, dans le cadre du recyclage et de la valorisation des métaux stratégiques.

Les bénéfices obtenus ou escomptés

Le projet Re-Vision ambitionne de valider le fonctionnement d'une filière complète et robuste de recyclage des batteries, du démantèlement à la production de métaux stratégiques pour les fabricants de batteries. Il vise également à créer un modèle économique viable de co-produits valorisables issus du recyclage des batteries de véhicules électriques, à générer environ 50 emplois directs à terme, et à contribuer à la réduction significative de l'exploitation des ressources minérales fossiles.

En savoir plus sur Re-Vision : [LIEN](#)

5. Rénovation énergétique des bâtiments : le cas de Triplan

Nom du projet

Le Triplan

Présentation de l'entreprise

La société "TRIPLAN" est spécialisée dans le secteur d'activité de location de terrains et d'autres biens immobiliers. Son siège social est situé à Drumettaz-Clarafond (73).

La problématique

TRIPLAN a acquis trois bâtiments datant de 1992, situés sur le campus Savoie Technolac, un site de référence nationale en énergie. **Ces bâtiments, d'une superficie totale de 2700 m², vont bénéficier d'une rénovation complète pour créer des bureaux performants sur le plan énergétique.** Le projet, structuré en trois phases, commence par le bâtiment C, soutenu par l'ADEME, qui servira de modèle pour les autres. **Cette rénovation a pour but de valoriser le patrimoine en offrant des espaces de qualité avec des coûts d'exploitation optimisés, tout en mettant les bâtiments en conformité avec la Loi ELAN (Dispositif Eco Energie Tertiaire).**

Type de service apporté par l'ADEME

Une aide ADEME a été accordée dans le cadre des Booster Entreprise Eco Energie Tertiaire, afin d'accompagner la SAS TRIPLAN sur la rénovation performante d'un des bâtiments : le Bâtiment C.

L'aide a consisté à financer une partie des honoraires de maîtrise d'œuvre, moyennant le respect d'un cahier des charges du dispositif (contenu des missions, qualifications des prestataires).

Les bénéfices obtenus ou escomptés

Les travaux d'efficacité énergétique réalisés incluent l'isolation thermique par l'intérieur, l'isolation périphérique en dalle haute, l'installation d'une toiture bac acier avec réfection d'isolation et de menuiseries, la mise en place d'une pompe à chaleur, un éclairage LED et un système de ventilation double-flux.

La consommation énergétique finale projetée après rénovation est de 102.39 kWh/m².an. Elle est donc en ligne avec les objectifs du décret tertiaire pour 2050. Les consommations seront suivies en partenariat avec l'ADEME. Les travaux ont été finalisés en avril 2024.

En savoir plus sur le Triplan : [LIEN](#)

6. Transition vers des mobilités durables : le cas de Renault Trucks

Nom du projet

Pick Up Box Mobile

Présentation de l'entreprise

Renault Trucks est un constructeur de poids lourds et de véhicules utilitaires basé en France, reconnu pour son expertise dans le domaine du transport et de la logistique. Fondée en 1894, l'entreprise a évolué au fil des décennies pour devenir un acteur majeur sur le marché européen et international des véhicules industriels.

Renault Trucks, en partenariat avec Actemium, Frappa et Ereca, a mis au point l'innovation "Deliver Assist".

La problématique

L'optimisation du fret est essentielle pour réduire l'impact environnemental des transports de marchandises, en particulier face aux enjeux climatiques et à la nécessité d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les acteurs du secteur, tels que les chargeurs, transporteurs et logisticiens, peuvent améliorer leurs pratiques en réduisant les distances d'approvisionnement, en mutualisant les efforts, en optimisant le taux de chargement et en évitant le suremballage.

Pour rappel, 25 % des émissions de CO₂ du secteur transport proviennent des poids lourds, 88 % du transport terrestre de marchandises est réalisé par la route et environ 2,4 millions de tonnes d'emballages en plastique sont mises sur le marché en France chaque année.

En développant le concept Pick Up Box Mobile, Renault Trucks et ses partenaires répondent aux besoins d'optimisation des logisticiens en leur proposant une solution bénéfique pour l'environnement, mais également économiquement viable et nécessaire pour s'adapter aux exigences du marché.

Type de service apporté par l'ADEME

L'ADEME a soutenu financièrement le projet dans le cadre de son appel à propositions de recherche E-COMMIT-RDI.

Les bénéfices obtenus ou escomptés

En utilisant le poids lourd d'un genre nouveau de Renault Trucks, 100% électrique et équipé d'un carrousel qui accueille des box et rolls (chariots) réutilisables, **le bénéfice principal attendu est l'augmentation de 30% de la productivité sur les phases de chargement/déchargement des livreurs. Au-delà de la productivité, la solution permet également de réduire les émissions de CO₂ et les nuisances sonores, tout en augmentant la sécurité.** Ce qui marque une étape clé dans les efforts de décarbonation attendus.

En savoir plus sur Pick Up Box Mobile : [LIEN](#)